



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00287

Numéro SIREN : 383 001 021

Nom ou dénomination : A.D.H.

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2014 sous le numéro de dépôt A2014/001418

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AMIENS



272233

Dénomination : A.D.H.
Adresse : 114 rue Sully 80000 Amiens -FRANCE-

n° de gestion : 1991B00287
n° d'identification : 383 001 021

n° de dépôt : A2014/001418
Date du dépôt : 14/04/2014

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
28/03/2014 changement de Président



272233

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AMIENS

PWC
14 Boulevard ALSACE LORRAINE
BP 31724
80017 AMIENS CEDEX 1

Nos références : n° de dépôt : **A2014/001418**
n° de gestion : **1991B00287**
n° SIREN : **383 001 021 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 14/04/2014 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

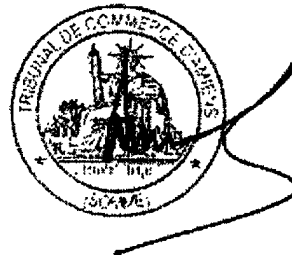
A.D.H. - Société par actions simplifiée
114 rue Sully 80000 Amiens -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 28/03/2014 changement de Président (1 exemplaire)

Concernant les événements RCS suivants :
Modification relative aux dirigeants d'une société

Fait à Amiens, le 14/04/2014

Le Greffier



14 AVR. 2014

A.D.H
Société par actions simplifiée au capital de 1 457 600 euros
Siège social : 114 rue Sully 80000 AMIENS 80 - 02
RCS AMIENS 383 001 021

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze,
Le 28 mars,
A 9 heures,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée « A.D.H », au capital de 1.457.600 Euros divisé en 91.100 actions de 16 Euros de valeur nominale chacune, ayant son siège à Amiens (Somme) - Rue Sully, n°114, se sont réunis au siège social, sur la convocation du Conseil d'Administration de la Société faite conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Colette DUCAMP, propriétaire de 37.145 actions en pleine propriété et de 22.287 actions en usufruit,
- Madame Claire M'BAYE-DUCAMP, propriétaire de 10.556 actions en pleine propriété et de 7.429 actions en nue-propriété,
- Mademoiselle Laure DUCAMP, propriétaire de 10.556 actions en pleine propriété et de 7.429 actions en nue-propriété,
- Monsieur Benoît DUCAMP, propriétaire de 10.556 actions en pleine propriété et de 7.429 actions en nue-propriété.

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Colette DUCAMP en sa qualité de Présidente de la société.

Madame Claire M'BAYE DUCAMP est désignée comme secrétaire.

La société SAS Pierre GIROUX et Associés, co-commissaire aux comptes titulaire de la société, et la société ACTIS BAKER TILLY, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquées par lettre recommandée avec accusé de réception, sont absentes et excusées.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2013,
- les comptes consolidés comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2013,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport sur la gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports établis par les commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Présidente déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun associé avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués aux commissaires aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

ORDRE DU JOUR

[...]

- Constatation en tant que de besoin de l'expiration des mandats de Monsieur Joël LEQUIEN, Administrateur et Président, et de Monsieur Antoine FLOCHEL, Administrateur,
- Constatation en tant que de besoin du mandat de Présidente de Madame Colette DUCAMP, et de la cessation de son mandat de Directrice Générale,

[...]

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

La Présidente précise que les comptes annuels, les comptes consolidés, et les rapports de gestion initialement arrêtés ont été modifiés pour tenir compte de plusieurs opérations non comptabilisées par erreur chez VIDAM et ADH.

Puis, les comptes sociaux et les comptes consolidés sont présentés et commentés, et il est donné lecture du rapport de gestion, du rapport sur la gestion du groupe et des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate, en tant que de besoin, l'expiration des mandats de Président et d'Administrateur exercés par Monsieur Joël LEQUIEN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate et confirme en tant que de besoin que les fonctions de Président de la société sont exercées par Madame Colette DUCAMP depuis le 31 mai 2013 et qu'en conséquence son mandat de Directeur Général a cessé à la même date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et la secrétaire.

« Copie certifiée conforme »
La Présidente

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

